



# MAIRIE de PASSAVANT LA ROCHERE

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Samedi 09 avril 2022 à 09 heures 30**

**Les membres présents en séance :**

Gilles AMBS, Daniel AUGIER, Michèle CHANTERANNE, Aurélien COLLEY, Martial COLOTTE, Michel DÉSIÉ, Mireille MICHEL, Bernard PEIGNEY, Françoise PEIGNEY.

**Procuration :** Émilie FARON a donné procuration à Michèle CHANTERANNE

Axel JOURDA a donné procuration à Gilles AMBS

Marc KIPPEURT a donné procuration à Aurélien COLLEY

Carole MARGÉRARD a donné procuration à Mireille MICHEL

**Absents :** Sandrine MOUROT et Pierre REIJASSE

**Secrétaire de séance :** Michèle CHANTERANNE

#### **1. Compte de gestion 2021**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion (Commune, Lotissement, Eau et Assainissement) dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité.

#### **2. Compte administratif et affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

##### **\* Budget Communal**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Investissement : - 30 114,32 €
- Fonctionnement : + 302 446,75 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- c/1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 56 624,32 €
- ligne 002 résultat de fonctionnement reporté : 245 822,43 €

##### **\* Budget Eau**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Investissement : + 32 392,35 €
- Fonctionnement : + 13 603,09 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- c/1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 0 €
- ligne 002 résultat de fonctionnement reporté : 13 603,09 €

##### **\* Budget Assainissement**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Investissement : + 99 006,71 €
- Fonctionnement : + 5 858,62 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- c/1068 excédents de fonctionnement capitalisés : 0 €
- ligne 002 résultat de fonctionnement reporté : 5 858,62 €

Hors de la présence de Michel DESIRE, Maire, le compte administratif est voté à l'unanimité.

#### **3. Fixation du Prix de l'Eau et de l'Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Décide de ne pas augmenter** le prix de l'eau et de l'assainissement, les tarifs en vigueur restent donc ceux décidés lors de la séance du 10 avril 2021 :

##### **Tarif de l'eau**

- 1ère tranche de 0 à 120 m<sup>3</sup> : 1,05 €/m<sup>3</sup>
- 2ème tranche > 120 m<sup>3</sup> : 0,97 €/m<sup>3</sup>
- Location du compteur :
  - ✓ 0/15 => 33 €/an
  - ✓ 0/20 => 36 €/an
  - ✓ 0/25 => 66 €/an

- ✓ 0/30 ou 0/32 => 77 €/an
- ✓ 0/40 => 125 €/an
- ✓ 0/60 => 220 €/an
- Taxe de prélèvement : => 0,14 €/m3

**Tarif de l'assainissement** : 0,83 €/m3 à 0,85 €/m3 - Taxe fixe : 48 €/an

Seules les personnes collectées traitées, paient l'assainissement.

**Frais de facturation** : 2 €

#### **4. Facturation au budget de l'assainissement et au budget de l'eau**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide** de facturer, pour l'année 2022, au budget de l'assainissement la somme forfaitaire de 7 870 € et au budget de l'eau la somme forfaitaire de 13 160 €.

#### **5. Recrutement d'un agent contractuel – accroissement temporaire d'activité**

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité suite à l'arrêt maladie d'un agent permanent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 11/04/2022 au 10/10/2022 inclus.  
Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget,
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
- **PRECISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

#### **6. Taux d'imposition des Taxes Directes Locales - 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux pour l'année 2022 comme suit :

Pas d'augmentation reprise des taux 2021

- Taxe foncière bâti (TFPB) : 37.47%
- Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 33.98%

#### **7. Subventions accordées à diverses associations au titre de l'année 2022**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € à chacune des associations suivantes, au titre de l'année 2022 :

- Association Prévention Routière départementale, pour leur intervention auprès des élèves de primaires,
- Association départementale de Haute-Saône « Les Restaurants du Cœur.

#### **8. Budget Primitif 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les budgets comme suit :

##### **Budget Communal**

- section de fonctionnement (en excédent de 76 697,83 €)  
Dépenses : 832 295,60 € Recettes : 908 993,43 €
- section d'investissement (en équilibre)  
Dépenses : 717 811,12 € Recettes : 717 811,12 €

##### **Budget Lotissement**

- section de fonctionnement (en équilibre)  
Dépenses : 57 667,48 € Recettes : 57 667,48 €
- section d'investissement (en équilibre)  
Dépenses : 33 331,12 € Recettes : 33 331,12 €

##### **Budget du service de l'eau**

- section de fonctionnement (en excédent de 11 798,40 €)  
Dépenses : 67 505,26 € Recettes : 79 303,66 €
- section d'investissement (en excédent de 11 399,45 €)  
Dépenses : 48 877,90 € Recettes : 60 277,35 €

##### **Budget du service de l'assainissement**

- section de fonctionnement (en excédent de 8 701,95 €)
- Dépenses : 31 245,00 € Recettes : 39 946,95 €
- section d'investissement (en excédent de 60 393,38 €)  
Dépenses : 48 588,33 € Recettes : 108 981,71 €

### **9. Projet parc photovoltaïque**

Le Maire fait part à l'Assemblée du projet, de la société Kronos Solar, d'implantation de centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne carrière d'argile appartenant à M. THOMAS Alexandre.

L'emprise totale du terrain disponible est de 8,6 ha et Kronos Solar prévoit l'installation d'une capacité nominale de 5MWc ce qui équivaut à une production électrique de 10.254 kWh/an soit la consommation de 2 194 ménages et permet une économie de 759 tonnes par an de CO2.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de donner un avis favorable à l'implantation de ce projet.

**La séance est levée à 12 heures 00.**

**Vu par Nous, Michel DESIRE, Maire de la Commune de PASSAVANT LA ROCHERE**

**Pour être affiché le 14 avril 2022**

**A la porte de la mairie,**

**Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**A PASSAVANT LA ROCHERE,**

**Le 14/04/2022**

